

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 22 novembre 2022

Convocation du : 16 novembre 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR HARTOUT PETER, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-032 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01 novembre 2022

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Afin de le nommer au grade auquel il a droit, il est nécessaire de procéder à la création du poste sur ce grade.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

Décide la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01 novembre 2022.

Modifie ainsi le tableau des emplois comme suit :

Grades	Catégories	Titulaire ou contractuel	Temps de travail	Nb de postes	Nb d'agents
Adjoint technique	Catégorie C	Contractuel	Temps complet 35H	1	1
Adjoint technique	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35H	1	0
Adjoint administratif	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35H	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35H	1	1
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35 H	3	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35 H	1	1
Agent de maîtrise	Catégorie C	Contractuel	Temps non complet 17h30	1	1
Agent de Maîtrise	Catégorie C	Titulaire	Temps complet 35 H	0	0

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui a prendra effet au 1^{er} novembre 2022,

Adopté : à l'unanimité des membres présents

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice en cours du SIAEP des Avaloirs, chapitre 012.

A St Aignan de Couptrain, le 22 novembre 2022.

Le Président,
J. -L. LECOURT

